

Service de l'assainissement collectif  
 1 place Châtelet CS 70403  
 28008 CHARTRES CEDEX

Commune : GAS  
 Procédé : Boues activées  
 Capacité : 800 EH  
 Raccordés : 700 hab  
 By-Pass : dernier regard avant poste de relevage  
 Débit Moyen : 60 m<sup>3</sup>/jour  
 Météorologie : 0 mm  
 Exutoire : Ruisseau de Gas - la Voise

Constructeur : SAUR  
 Exploitant : Commune  
 Tenue du livre de bord : Bonne  
 Réseau : séparatif

TRAITEMENT DES EAUX	MES mg/l	DBO5 mg/l	DCO mg/l	Débit m <sup>3</sup>	pH	N-NH <sub>4</sub> mg/l	Pt mg/l	NGL mg/l	N-NO <sub>3</sub> mg/l	N-NO <sub>2</sub> mg/l	NKj mg/l
AMONT	1212	650	1 884		7,7	87	22	136	< 0,6	< 0,01	135
AVAL	28	15	62		8,0	13	6	19	< 0,6	0,2	18
Norme de rejet	50%	35 ou 60%	60%								
Rendement %	98	98	97								87

TRAITEMENT DES BOUES
Recirculation : Normale
Extractions : 6,16 tonnes de MS/2014
Destination : agriculture
Aspect :

ANALYSES	O <sub>2</sub> mg/l	mV	30' %	IB	IM	MO %	MS g/l
Boues activées			52	75		75	6,9

COMPTEURS	N	J	Pompe 1	Pompe 2	Recyclage 1	Recyclage 2	Aérateur	Pompe boues	Agitateur boues
Ce jour	62 566	141 703	18 977	16 401	22 086	22 606	43 688	1 687	2 528
Précédent relevé : 22/01/2015	59 580	134 943	18 467	16 265	21 726	22 234	42 914	1 665	2 486
Moyenne journalière	27 kw	61 kw	4,6 h	1,2 h	3,3 h	3,4 h	7,0 h	0,2 h	0,4 h

COMPTEURS									

**COMMENTAIRES** Mesure bilan effectuée les 11 et 12 mai 2015

**Bilan 24h proportionnel au débit mesuré en entrée de la station par la mise en place d'un détecteur d'événements sur les pompes du poste de relevage de la station.**

**Réseau :** Le réseau a acheminé sur ces 24h : 54 m<sup>3</sup> d'eaux à traiter ; soit environ 77 litres/habitants. La moyenne théorique étant de 90-110 litres/hab/jour, le réseau n'est pas sensible aux eaux parasites (très peu de volume nocturne). A ce jour, la charge hydraulique est utilisée à 45% de sa capacité nominale.

**Station :** Au vue des résultats analytiques, l'effluent traité respecte les normes de rejet exigées en sortie de station par le récépissé de déclaration. De plus, les rendements épuratoires sont satisfaisants. Les MS présentes dans le bassin d'aération sont concentrées à 6,9 g/l. Seulement 2 extractions ont été faites ces 2 dernières semaines au lieu de 3, expliquant la concentration de MS élevée ce jour. Le rapport DCO/DBO5 de 2,9 traduit le caractère biodégradable de l'effluent à traiter. La charge organique est à 56%.

Les ouvrages de traitement et la station sont propres, les espaces verts bien entretenus.

*C. Chanoine*  
C. CHANOINE

Commune : GAS

Date : du lundi 11 au mardi 12 mai 2015

Raccordés déclarés 700 habitants  
Début de la mesure 11 heures

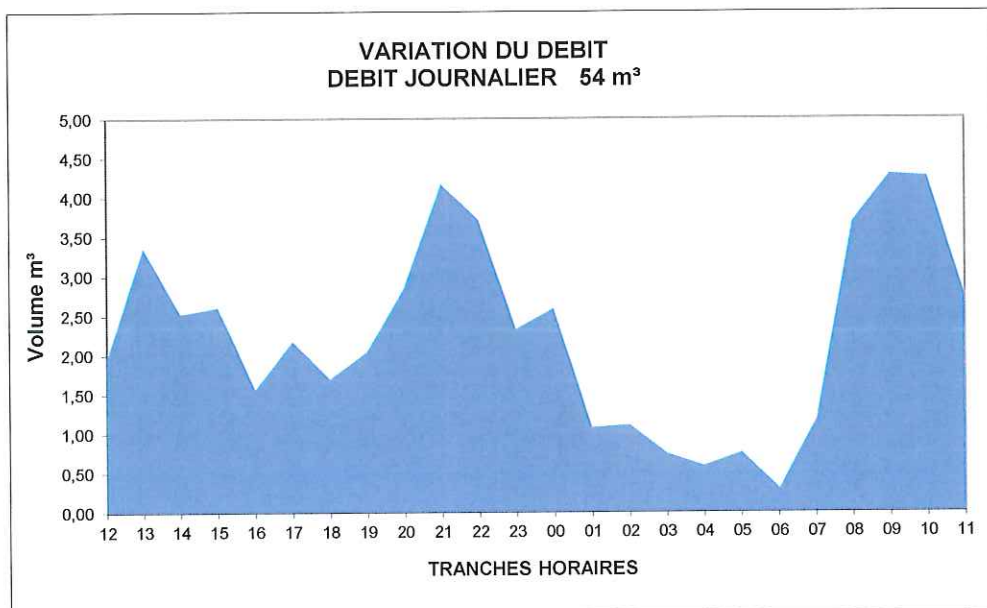
Capacité 800 Eq/h

Réseau Séparatif

Horaires	Pompe 1 - m <sup>3</sup>	Pompe 2 - m <sup>3</sup>	Volume total - m <sup>3</sup>
11 h à 12 h	1,62	0,33	1,95
12 h à 13 h	2,63	0,72	3,35
13 h à 14 h	1,85	0,67	2,52
14 h à 15 h	1,96	0,64	2,60
15 h à 16 h	0,94	0,62	1,56
16 h à 17 h	1,86	0,31	2,17
17 h à 18 h	1,06	0,63	1,69
18 h à 19 h	1,41	0,63	2,04
19 h à 20 h	2,15	0,70	2,85
20 h à 21 h	3,48	0,68	4,16
21 h à 22 h	2,66	1,05	3,71
22 h à 23 h	1,97	0,35	2,32
23 h à 00 h	1,98	0,60	2,58
00 h à 01 h	0,76	0,31	1,07
01 h à 02 h	0,79	0,31	1,10
02 h à 03 h	0,44	0,30	0,74
03 h à 04 h	0,29	0,29	0,58
04 h à 05 h	0,75	0,00	0,75
05 h à 06 h	0,00	0,29	0,29
06 h à 07 h	0,86	0,31	1,17
07 h à 08 h	3,08	0,60	3,68
08 h à 09 h	3,21	1,07	4,28
09 h à 10 h	3,55	0,70	4,25
10 h à 11 h	2,07	0,66	2,73
	41,4	12,8	54,1

kW / jour 51  
kW/m<sup>3</sup> traité 0,94  
kW / kg DBO<sub>5</sub> élim 1,9  
DEBIT 24H 54 m<sup>3</sup>  
Nombre d'Eq/h 361 Eq/h  
Pluie 0 mm  
Débit moyen 2,26 m<sup>3</sup>/h  
Q max 4,28 m<sup>3</sup>/h  
Q mini 0,29 m<sup>3</sup>/h  
Charge organique(%) 56  
Charge hydraulique(%) 45  
Rapport DCO/DBO<sub>5</sub> 2,9

AMONT				AVAL				Rendement
	mg/l	kg/j	Eq/h		mg/l	kg/j	Eq/h	
D.C.O.	1884	102,0	756	D.C.O.	62	2,56	19	97%
D.B.O./5	650	26,9	448	D.B.O./5	15	0,62	10	98%
M.E.S.	1212	50,1	557	M.E.S.	28	1,16	13	98%
Nkj	135	5,6	372	Nkj	18	0,74	50	87%
Pt	22	0,9	228	Pt	6	0,25	62	73%



## RPQS - GAS

Chaque collectivité ayant un service public d'eau potable et/ou d'assainissement, quelle que soit sa taille, doit établir et présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à son assemblée délibérante, en vertu de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et déposé en préfecture avant le 30 juin.

Les services de la DDT et de l'Agence technique départementale (Service Assainissement) peuvent sur demande, vous fournir un document type de RPQS.

Vous trouverez ci-dessous, des éléments techniques connus par l'ATD que vous devrez y intégrer :

- Le nombre d'habitants raccordés : 700
- La charge en DBO5 mesurée à l'entrée de la station d'épuration lors du bilan 24h (ATD) du 10/07/2014 : 26,7 kg DBO5/jour.

- Le tonnage de boues produites en tonnes de matières sèches (hors réactifs) : 6,16 T de MS
- Le tonnage de boues évacuées en tonnes de matières sèches (hors réactifs) : 6,16 T de MS
- Le tonnage de boues évacuées via une filière conforme en tonnes de matières sèches : 6,16 T de MS

Chaque collectivité a la possibilité de saisir les indicateurs de performances mentionnés dans ce RPQS sur le portail internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement accessible au grand public. <http://www.services.eaufrance.fr/>

Prochainement, la saisie des indicateurs sur ce portail permettra d'éditer automatiquement le RPQS.

M. TREILLARD (02.36.15.40.11) et M. BRION (02.37.20.41.35), agents de la DDT d'Eure-et-Loir, peuvent vous aider dans cette saisie informatique.